



Etat de Vaud
 Département des infrastructures
 Service des routes

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
10.08.2005	PAM	1:10'000	129-1

**Délimitation des traversées de localité
 selon panneaux d'entrée (PEL)**

Crissier

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
2500	400 +	22.80	au 475 +	137.00	= 859.80
2553	534 +	30.00	au 534 +	172.00	= 142.00
2555	125 +	1'053.80	au 350 +	0.00	= 1'206.50
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -

Total traversée de localité en m' **2'208.30**

Remarque :
 RC 151b, Axe 2555 PR125 + 1053.80m'
 RC 251a, Axe 2500 PR400 + 22.80m'
 Les limites de traversée de localité
 correspondent à la limite territoriale
 de la Commune de Crissier.

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

